

# A.S. Grenoble Charmeil

## Règlement Général des Compétitions Organisées par l'A.S.

### ORGANISATION DES COMPETITIONS

#### Inscriptions

Le tableau des inscriptions est affiché 15 jours avant la date de l'épreuve. Les engagements sont clos à 17h00, l'avant veille de l'épreuve. Ces engagements se font sur le tableau d'affichage, sur le site de l'A.S. ou par téléphone.

Lorsque des départs par tranche horaire sont planifiés, seul les index inférieurs à 24,5 peuvent s'inscrire en 1ère tranche.

Aucun désistement n'est accepté après la clôture des inscriptions. En cas de désistement après cette clôture, le joueur sera considéré comme n'ayant pas respecté son heure de départ. Le retard étant supérieur à 5 minutes, la pénalité est la disqualification.

#### Participants

Le nombre de participants à chaque épreuve peut être limité par la Commission Sportive. Si le nombre de participants est trop bas, la Commission Sportive peut annuler ou reporter l'épreuve.

#### Certificat médical

Un certificat médical, dûment enregistré auprès de la FFG, est obligatoire pour participer à toute compétition comptant pour la gestion de l'index.

#### Séries du club

Dames	1 <sup>ère</sup> Série :	0 à 18,4
	2 <sup>ème</sup> série :	18,5 à 36,4
	3 <sup>ème</sup> série :	36,5 et au-delà
Messieurs	1 <sup>ère</sup> Série :	0 à 15,4
	2 <sup>ème</sup> série :	15,5 à 24,4
	3 <sup>ème</sup> série :	24,5 à 36,4
	4 <sup>ème</sup> série :	36,5 et au-delà

#### Compétition en double

Pour les compétitions en double, les index supérieurs à 26,4 sont ramenés à 26,4.

#### Départs

Le tirage des départs sera établi en fonction des séries et en tenant compte de la nécessité de varier chaque fois la composition des parties. Ce tirage sera établi à 14h00, la veille de l'épreuve. Il incombe à chaque participant de prendre connaissance de son heure de départ avant la compétition.

En cas de défections, le starter est en droit d'aménager le tableau des départs et la composition des parties, dans l'intérêt général.

L'horaire officiel est celui de l'horloge au départ du trou n°1.

#### Présence

Tout joueur, non excusé, qui ne se présente pas au départ d'une compétition à l'heure prévue, pourra voir son droit de participation à une ou plusieurs compétitions suspendu.

#### Modification

La Commission Sportive se réserve le droit de modifier les dates et formules des compétitions figurant sur le calendrier. Le Comité de l'épreuve a la possibilité de modifier, dans le règlement d'une compétition, les dispositions du règlement général des compétitions.

### DEROULEMENT DES EPREUVES

#### Anti-dopage

Pour toutes les compétitions et les entraînements, un contrôle anti-dopage peut être effectué. Avant d'utiliser un médicament, il est important de s'assurer qu'il ne contient pas de substance interdite selon l'arrêté du 7 octobre 1994.

#### Heure de départ

Si le joueur arrive à son point de départ, prêt à jouer, moins de 5 minutes après son heure de départ, en l'absence de circonstance qui justifient la non-application de la pénalité de disqualification prévue dans la Règle 33-7, la pénalité pour ne pas avoir respecté son heure de départ est la perte du premier trou en match play et deux coups en stroke play. La pénalité pour un retard au-delà de 5 minutes est la disqualification.

#### Jeu lent

Le Comité de l'épreuve établit le temps imparti pour jouer le tour conventionnel. A la remise des cartes de scores au secrétariat du golf, les joueurs encourront une pénalité de 2 coups sur le trou 18 (Stroke play) ou de 2 points (Stableford) :

- Pour le premier groupe s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes.
- Pour les autres groupes, si un groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes ET si l'intervalle entre lui et le groupe qui le précède est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps de départ.

#### Interruption de jeu

Interruption immédiate : un signal prolongé

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs, de façon répétée.

Reprise de jeu : deux signaux sonores courts, de façon répétée.

#### Cartes de scores

Les cartes signées par le joueur et le marqueur seront remises au secrétariat du golf dès la fin du parcours. La carte de score est considérée comme rendue lorsque le joueur a quitté le secrétariat.

#### Clôture de la compétition

Le résultat de la compétition est censé avoir été officiellement annoncé quand la remise des prix est commencée ou quand la feuille de résultats est affichée sur le tableau d'information.

#### Remise des prix

De façon générale, le résultat brut prime sur le résultat net. Un même joueur ne peut cumuler un prix brut et net ou tout autre prix.

Lors des remises des prix, un lauréat absent se verra déchu de son droit aux récompenses qui seraient, dans ce cas, attribuées au lauréat présent suivant dans l'ordre du classement.

Il n'est pas prévu de prix pour les personnes ayant un index supérieur à 35,4.

## Comportement incorrect

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc.) ou s'il ne respecte pas l'étiquette, il sera pénalisé sans avertissement préalable.

- 1<sup>ère</sup> infraction : 2 coups de pénalité.
- Infraction ultérieure : Disqualification.

## Téléphones portables

Sauf cas de force majeure, l'utilisation des téléphones portables est interdite. Ils doivent être coupés.

- 1<sup>ère</sup> infraction : Avertissement officiel.
- 2<sup>ème</sup> infraction : 2 coups de pénalité.
- Infraction ultérieure : Disqualification.

## Télémetre

Les joueurs sont autorisés à utiliser des instruments qui mesurent ou estiment uniquement la distance.

L'utilisation d'un instrument de mesure de la distance qui est conçu pour évaluer ou mesurer d'autres éléments qui pourraient influencer le jeu d'un joueur (par exemple le dénivelé, le vent, la température, etc.) n'est pas autorisée, que ces fonctionnalités soient utilisées ou non.

De plus, une boussole est considérée être un dispositif artificiel et ne doit pas être utilisée pour déterminer la direction du vent ou le sens du grain sur les greens ou pour toute raison similaire.

- Pénalité pour avoir utilisé un instrument non autorisé : Disqualification

## Voitures

Les voitures sont interdites dans les compétitions du club, sauf sur présentation d'un certificat médical réactualisé tous les ans.

Le Président de la Commission Sportive  
Marc BATTISTELLA



## REGLES LOCALES

### Hors limites (Règle 27)

Au delà de tous murs, clôtures ou piquets blancs définissant les limites du terrain.

**Trou 14** : au-delà de la clôture à gauche.

### Partie intégrante du parcours

**Trou 13** : Les chemins autres que celui à proximité immédiate du green (à gauche et derrière) font partie intégrante du parcours.

### Bouchon sur les greens (Règle 16-1c)

Sur n'importe quel green, les bouchons de gazon de toutes tailles ont le même statut que les anciens bouchons de trous et peuvent être réparés comme indiqué par la Règle 16-1c.

### Obstructions amovibles (Règle 24-1)

Les pierres dans les bunkers sont des obstructions amovibles.

### Obstructions inamovibles (Règle 24-2)

- Les chemins artificiels, empierrés, tassés ou roulés.
- **Trou 4** : L'ensemble « Sortie de drain, pierre et Fairway non tondu ».
- **Trou 5** : La zone sous le pylône, délimitée par ses pieds, fait partie de l'obstruction.

Les zones entourées de lignes blanches et contiguës à toutes zones définies comme obstructions inamovibles doivent être considérées comme partie de l'obstruction et ne sont pas des terrains en réparation.

### Terrain en conditions anormales (Règle 25)

- Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus.
- Sauf dans un obstacle, toutes les jointures entre de nouvelles plaques de gazon interférant avec le lie de la balle ou la zone de mouvement intentionnel. Toutes les jointures faisant partie d'un même ensemble sont à traiter comme une seule jointure pour le propos de la Règle 20-2c (redropper).
- Les drains effondrés et/ou gravillonnés.
- Les dénivellations dues au système d'arrosage automatique.
- Les ravines dans les bunkers.
- Les zones dénudées sur les greens.

### Jeu interdit :

Le massif de fleur entre le fairway du **trou 16** et le green du **trou 17**, délimité par des piquets bleus, est un terrain en réparation d'où le jeu est interdit. Si la balle d'un joueur repose dans la zone, ou si celle-ci interfère avec le stance du joueur ou la zone de son mouvement intentionnel, le joueur doit se dégager selon la règle 25-1.

### Balle enfoncée (Règle 25-2)

Dégagement étendu au « Parcours ».

### Lignes électriques

Si la balle heurte une ligne électrique aérienne, le coup doit être annulé et rejoué sans pénalité (Règle 20-5). Si la balle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être substituée.

### Pénalité pour infraction à une règle locale

**Stroke Play** – Deux coups.

**Match Play** – Perte du trou.